MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

N° I6
Deuxième édition régionale n° 3

9 mai I955

A V E R T I S S E M E N T S

Zones V - VI

TAVELURE

Il convient de renouveler la protection des organes verts qui se sont développés de telle façon qu'ils ne sont plus protégés par la dernière pulvérisation.

Traitement à terminer avant le 20 mai.

Ce traitement sera associé au traitement destiné à combattre le Carpocapse, selon les possibilités de mélange entre les produits utilisés.

CARPOCAPSE

Attendre un avis ultérieur.

I N F O R M A T I O N S

ARAIGNEES ROUGES

Contre les araignées rouges que l'on observe en quantité dans certains vergers, utiliser des produits à base de parathion ou à base de déméton.

OIDIUM DU POMMIER

Les vergers contaminés doivent à nouveau recevoir un traitement avec :

- Bouillie sulfocalcique
- Soufre micronisé
- Soufres dispersés.

Ce traitement est efficace contre la tavelure.

AVIS A NOS ABONNES -

Il est rappelé que l'indication de zone est portée à droite de l'adresse.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,16 rue de la République-Montpellier.Le Gérant:R.BERTRAND.Autor.du 23/I/53.Reproduction,adaptation réservées.